

lieu à un long débat. Le bill C-8, le bill sur la Société Pétro-Canada a été étudié en première lecture le 3 octobre 1974 et a été adopté le 23 juillet 1975. La deuxième lecture a pris 11 jours au total. Il a donné lieu à 12 réunions du comité, mais on n'y a étudié que l'article 2.

Si nous devons organiser rationnellement notre emploi du temps à la Chambre, il va falloir faire quelque chose à propos de ces débats qui n'en finissent pas. Il y a eu au moins un cas d'obstruction systématique véritable à la Chambre. C'était au sujet du bill sur le pétrole. La Chambre ne peut continuer à fonctionner tant que nous n'aurons pas mis un terme à ce genre de débat prolongé où il s'agit non pas de discuter de la question, mais de bloquer la deuxième lecture. Un certain nombre de députés ont dit hier que ce n'était pas le moment de présenter ce bill, car il y avait des questions bien plus urgentes à étudier, telles que l'inflation, les lignes directrices et ainsi de suite. Mais 34 députés conservateurs ont passé 14 heures à discuter sur ce bill.

Si je ne me trompe, la Chambre des communes britannique à une méthode de répartition du temps. La deuxième lecture d'un bill ne prend généralement pas plus d'une séance entière. La séance peut être prolongée le lendemain, mais normalement les débats sont limités à une séance. C'est en comité qu'il faut discuter de ce bill. Un certain nombre de députés de l'opposition ont déclaré qu'ils voulaient que ce bill soit renvoyé au comité de façon à ce qu'ils puissent proposer des amendements et recevoir des mémoires. C'est en comité qu'il faut l'étudier en détail. Il serait bon, je pense, que nous en terminions avec ce débat dans les cinq heures qui viennent, et qu'ensuite le bill soit renvoyé au comité.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas reprendre les remarques du député qui vient de se rasseoir, mais son attitude traduit clairement ses lacunes dans le domaine parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Le problème, c'est que certains députés d'en face, et pas nécessairement des nouveaux venus, font preuve d'une ignorance de cette institution aussi flagrante que celle dont le député vient de nous donner un exemple. Le président du Conseil privé (M. Sharp) n'est pas là pour l'instant, mais, chose intéressante, c'est lui qui a proposé la motion—une motion de guillotine, de clôture—appuyé en cela par le ministre des Travaux publics (M. Drury), qui a comme lui un long passé de haut fonctionnaire. Ils s'en tiennent toujours aujourd'hui à leur vieux principe, auquel on se rallie aux échelons supérieurs de la fonction publique: la Chambre des communes est sans importance, ils ont la réponse à tous les problèmes, et nous ne sommes là que pour parafer toutes les mesures qu'ils soumettent au Parlement.

Le président du Conseil privé n'a jamais semblé avoir plus de respect et de considération pour le Parlement que pendant son discours de tout à l'heure. En l'écoutant, je me suis rappelé l'observation de sir Winston Churchill au sujet d'un ministre qui avait été membre de son cabinet pendant la guerre, sir Stafford Cripps. «Monsieur l'orateur, avait-il dit, Dieu n'a jamais fait homme aussi sincère qu'il peut le sembler à l'occasion.»

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Pendant son discours aujourd'hui, il a témoigné d'un attachement pour le Parlement qui n'est fait que de paroles. A mon avis, il devrait parler des principes

#### Motion de limite de temps

qu'il a énoncés avec le ministre de la Justice (M. Basford) qui, en répondant à une de mes questions cet après-midi, a déclaré que les travaux de la Chambre devaient être négociés par les leaders de la Chambre. Je n'ai jamais entendu de meilleure réponse. Je recommande aux ministres qui veulent violer les droits du Parlement de s'entretenir avec le ministre de la Justice qui, pendant les quelques mois qu'il a occupé son poste, a témoigné beaucoup de respect envers le Parlement.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a qualifié ce que le gouvernement est en train de faire de stupide. Je ne suis pas d'accord avec lui. Il ne s'agit pas de stupidité, il s'agit d'arrogance libérale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est la même chose.

● (1540)

**M. Diefenbaker:** Nous avons pu largement constater cette arrogance à la Chambre pendant le débat sur le pipe-line. Je me rappelle aussi que pendant que le parti libéral était au pouvoir, le gouvernement a fait adopter un drapeau canadien en imposant la clôture parce qu'il savait qu'il ne pourrait y parvenir autrement.

**Une voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Le député est en passe de devenir secrétaire parlementaire hors pair et tout ce que je puis dire, c'est que, sauf tout le respect que je lui dois, son interjection révèle son peu de connaissance du sujet.

De quoi les ministériels ont-ils peur? Le président du Conseil privé dit que la question est à l'étude au Parlement depuis avril; la motion de voies et moyens a été adoptée le 18 avril et le bill a reçu la première lecture ce jour-là; le bill a été débattu les 8, 16, 20 et 26 mai, puis on l'a mis au rancart du 26 mai au 4 juin. Il est ensuite revenu sur le tapis. A qui la faute? A un gouvernement qui ne sait pas comment gouverner.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Le ministre qui parraine le bill à l'étude m'étonne beaucoup; en effet, il essaie de faire adopter une mesure qui suscite beaucoup d'opposition dans tout le pays et refuse aux députés le droit de s'exprimer de façon succincte mais claire sur une proposition qui met en cause la liberté de parole et qui constitue une sorte de censure. Je ne prétends pas ici—et je le mentionne simplement parce qu'il en sera question plus tard—me faire le défenseur de *Time* ou du *Reader's Digest*. En ce qui concerne ce dernier, je ne vois pas pourquoi cette mesure devrait s'y appliquer. Pour ce qui est du *Time*, quand je considère les nombreuses pressions exercées par ceux qui prônent ce changement, quand je considère les propriétaires de la revue *Maclean's*, qui ont adopté une position si ferme à cet égard, je pense qu'il convient de souligner que la société qui possède *Maclean's* a réalisé l'an dernier des recettes totalisant 132 millions de dollars, que c'est le plus gros éditeur de périodiques au Canada et qu'elle publie également des périodiques aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Afrique du Sud, en Allemagne et en Autriche.